

S.N.C. SH LQEB

CONSTRUCTION DE 4 BATIMENTS D'ACTIVITÉS

ZAC Notre Dame – 94510 La Queue-en-Brie

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Maîtrise d'Ouvrage :



S.N.C. SH LQEB

Siège social : 17 rue Duquesne 69006 LYON Tél. +33 (0)4 81 13 17 17

Bureaux Paris : 18 rue de Charonne 75011 PARIS Tél. +33 (0)1 84 79 77 80

Email : slatrobe@Stonehedge.fr

Architecte :

MULLER ARCHITECTE SAS

1 chemin de la Prairie 17250 GEAY – 141 rue de Picpus 75012 PARIS

Tél. 01 53 46 63 33 – Port. 06 72 83 81 07

Email : jean-luc.muller14@orange.fr

Bureau d'études thermique

Bureau d'études TSP THERMIQUE INGENIERIE

20 allée de la Planche Fagline – ZA de la Teillais 35740 PACE

Tél. 02 99 85 53 05

Email : ca.leblois@tsp-thermique.fr

Paysagiste

Atelier F. SYLVOS paysagiste dplg

9 passage de Crimée – 75019 PARIS

Tél. 01 47 70 10 01

Email : fs@ateliersylvos.fr

SAS MULLER ARCHITECTE

1 chemin de la Prairie 17250 GEAY - 141 rue de Picpus 75012 PARIS

Tel. 01 53 46 63 33 - 09 71 34 41 36 - Port. 06 72 83 81 07

Email : jean-luc.muller14@orange.fr

Ordre des Architectes N° S23005 - Siret 908030729 00010 APE 7111Z

NOTICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

	PAGE
SOMMAIRE	
1. NATURE DES TRAVAUX	2
2. DESCRIPTION DU SITE	3
3. CLASSEMENT	3
4. REGLEMENTATION APPLICABLE	3
5. DISPOSITIONS PREVUES	5
1. <i>Accessibilité</i>	5
2. <i>Isolement par rapport aux tiers</i>	5
3. <i>Stabilité au feu</i>	5
4. <i>C + D</i>	5
5. <i>Distribution intérieure</i>	5
6. <i>Locaux à risques particuliers</i>	6
7. <i>Dégagements</i>	6
8. <i>Aménagements intérieurs</i>	6
9. <i>Désenfumage</i>	6
10. <i>Chauffage – ventilation</i>	6
11. <i>Électricité – éclairage</i>	7
12. <i>Moyens de secours</i>	7

1. NATURE DES TRAVAUX

Les 4 bâtiments projetés de la S.N.C. SH LQEB se situent sur un terrain sis dans la ZAC Notre Dame au Sud de la RD4 et à l'Est de la zone d'activité existante de la Croix Saint Nicolas dans la commune de La Queue-en-Brie (94510). Cette zone d'activités est destinée à accueillir des entreprises et des bâtiments d'activités.

2. DESCRIPTION DU SITE

Les 4 bâtiments occupent un terrain de 43 902 m² accessible par la route de Brie à partir de la RD4 (rue du Général De Gaulle) et par le chemin de la Croix Saint Nicolas à partir du carrefour de La Pompe, l'accès des véhicules et des piétons se fait exclusivement par ces deux voies de desserte du parc d'activités.

Les 4 bâtiments sont implantés le long d'une voie centrale qui va d'Est en Ouest depuis la route de Brie jusqu'au chemin de la Croix Saint Nicolas et qui regroupent les dessertes des lots pour les véhicules, la piste cyclable et le cheminement piétons. Les bâtiments A et B sont situés au Sud de la voie, les bâtiments C et D sont situés au Nord de la voie, ces deux groupes de bâtiments qui se font face sont séparés par un espace libre de 42 m, et ils sont eux-mêmes distants l'un de l'autre de 24 m environ. De plus ils sont implantés en retrait des limites de propriété à une distance de 6 m minimum comme le prévoit le PLU en périphérie du terrain.

L'accès au terrain se fait par deux portails coulissants de 9,40 m de largeur libre pour l'accès depuis la route de Brie et de 7,70 m depuis le chemin de la Croix Saint-Nicolas.

Les bâtiments ont tous la même hauteur à l'acrotère soit 11 m avec un plancher partiel en mezzanine au niveau + 5,12 m, par contre ils ont des dimensions différentes selon le nombre de lots (total de lots : 22) :

- Batiment A : 84,40 m x 48,60 m avec 7 lots d'activités
- Batiment B : 72,40 m x 48,60 m avec 5 lots d'activités
- Batiment C : 79,80 m x 54,80 m avec 5 lots d'activités
- Batiment D : 72,60 m x 61,60 m avec 5 lots d'activités

Il n'y a pas de sous-sol sous les 4 bâtiments projetés.

3. CLASSEMENT

Les 4 bâtiments contiennent 22 lots avec des surfaces allant de 470 m² à 1800 m² avec tout un éventail de dimensions suivant la taille des entreprises. Le programme est conçu pour être édifié en deux phases, la 1^{ère} phase concerne les bâtiments A et B au Sud de la parcelle, la 2^{ème} phase les bâtiments C et D au Nord de la parcelle, la voie de desserte centrale ainsi que les réseaux seront réalisés dès la 1^{ère} phase.

Il faut noter que les exploitants futurs des lots ne sont pas connus à ce jour : les aménagements intérieurs de chaque lot ne sont donc pas déterminés, en dehors de la paroi coupe-feu 1 heure (EI 60) séparant les exploitations entre elles.

Cependant on peut déjà préciser que le projet des 4 bâtiments d'activités :

- ne constituera pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- ne constituera pas un Etablissement Recevant du Public (ERP).
- constitue conformément à l'art. L 4221-1 du Code du Travail des ERT de 1^{ère} catégorie (plus de 20 travailleurs) ou éventuellement de 2^{ème} catégorie (plus de 50 travailleurs sans risque d'incendie particulier) suivant la taille des lots et la nature des activités des futurs exploitants.

Bâtiments	Lots	Surfaces planchers m2			Emprise au sol
		RDC	R+1	TOTAL	
A	1A	371,33	92,83	464,16	
	2A	491,77	121,95	613,72	
	3A	724,13	181,04	905,17	
	4A	1 144,09	286,03	1 430,12	
	5A	376,60	94,08	470,68	
	6A	372,97	93,88	466,85	
	7A	377,73	95,19	472,92	
Sous total A		3 858,62	965,00	4 823,62	3 976,00
B	1B	376,60	94,08	470,68	
	2B	372,97	93,88	466,85	
	3B	377,73	95,19	472,92	
	4B	1 144,09	286,03	1 430,12	
	5B	1 145,09	285,03	1 430,12	
Sous total B		3 416,48	854,21	4 270,69	3 519,00
C	1C	1 470,85	367,71	1 838,56	
	2C	1 209,54	302,39	1 511,93	
	3C	427,81	107,20	535,01	
	4C	428,93	108,31	537,24	
	5C	428,93	108,31	537,24	
Sous total C		3 966,06	993,92	4 959,98	4 075,00
D	1D	427,81	107,20	535,01	
	2D	428,93	108,31	537,24	
	3D	541,73	139,11	680,84	
	4D	1 453,49	363,42	1 816,91	
	5D	1 463,04	363,89	1 826,93	
Sous total D		4 315,00	1 081,93	5 396,93	4 422,00
Local OM route de Brie					28,00
Locaux vélos (32,50 m2 x 4)					130,00
Transfo ENEDIS					8,50
TOTAL		15 556,16	3 895,06	19 451,22	16 158,50

4. RÉGLEMENTATION APPLICABLE

- Code du Travail : décret n° 92-332 du 31 Mars 1992 modifié.
- Arrêté du 05 Août 1992 modifié fixant les dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail.
- Arrêté du 04 Novembre 1993 modifié relatif à la signalisation de sécurité.
- Arrêté du 26 Février 2003 relatif aux circuits et installations de sécurité.
- Circulaire du 14 Avril 1995 (n°95-07).

5. DISPOSITIONS PRÉVUES

1) Accessibilité

Une voirie lourde de 7,50 m de large respectant les règles des voies « engins » dessert l'ensemble des 4 bâtiments et des accès aux 22 lots, cette voie est accessible par deux portails de 9,40 m et de 7,70 m munis d'un système d'ouverture à clé manœuvrable par les services de sécurité de type « polycoise ». Le croisement des engins est rendu possible sur l'ensemble des voies internes au site car celles-ci ont une largeur constante d'au moins 6,00 m. Il est prévu un accès piétons stabilisé à chaque porte de sortie de secours de 0,90 m de large.

2) Isolement par rapport aux tiers

Conformément au plan masse, les 4 bâtiments d'activités sont éloignés de plus de 8 m des bâtiments tiers.

3) Stabilité au feu

La stabilité au feu sera R15, soit stable au feu 1/4 heure pour les structures qu'elles soient en métal ou en bois (poteaux, poutres et pannes). Les murs extérieurs sont réalisés en bardage acier, ils sont en matériaux classés A2 s1 d0, les bacs acier support de couverture également, l'isolant thermique de couverture est de qualité B s3 d0 avec un classement Broof t3 pour les toitures supportant des panneaux photovoltaïques (bâtiments A & B en 1^{ère} tranche). Les matériaux utilisés pour l'éclairage naturel en toiture satisfont à la classe d0.

4) C + D

Il n'y a pas de C + D imposé pour les 4 bâtiments car ils ont un dernier plancher accessible à moins de 8 m de hauteur (hauteur des mezzanines partielles au niveau +5,44 m).

5) Distribution intérieure

Mise en œuvre d'une cloison séparative entre les halls d'activités en rez-de-chaussée et les plateaux des mezzanines constituées par une cloison de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique type 98/48 de degré CF 1h. La porte d'interconnexion entre la mezzanine et le hall d'activités est de degré CF 1/2 h et équipée d'un ferme-porte.

6) Locaux à risques particuliers

Les 4 bâtiments ne comportent pas de locaux à risques particuliers.

7) Dégagements

Chaque lot est équipé d'une porte piétonne donnant directement vers l'extérieur et d'une porte de sortie de secours pour éviter les culs de sac de plus de 25 m. Chaque lot compte au moins 2 sorties et l'escalier de la mezzanine est situé en face de la porte d'entrée principale de chaque lot pour permettre une évacuation et une mise à l'abri rapide des personnes. Toutes les portes de sortie sont signalées par des BAES.

8) Aménagements intérieurs

Aucune exigence n'est imposée.

9) Désenfumage

L'ensemble des lots est équipé de châssis de toiture dont un certain nombre sert de skydômes de désenfumage asservis à un système de tirer-lâcher et dont la totalité de la S.U.E. (surface utile d'exutoire) correspond pour chaque lot au 1/100° de la surface au sol des halls d'activités. L'amenée d'air neuf se fait au moyen de l'ouverture des portes sectionnelles en rez-de-chaussée.

Le projet ne comporte pas de locaux de plus de 2 000 m² de superficie ou de plus de 60 m de longueur, si cette configuration se présente les locaux seront découpés en cantons de désenfumage aussi égaux que possible d'une superficie maximale de 1 600 m². La longueur d'un canton ne dépassera pas 60 m. Les cantons seront délimités par des écrans de cantonnement ou par la configuration du local et de la toiture.

Chaque escalier d'accès à la mezzanine dispose en complément, conformément au Code du Travail, d'un châssis de désenfumage en toiture de 1 m², l'ouverture de celui-ci est commandé par un système de tirer-lâcher à cartouches CO₂ permettant à la fois son ouverture et sa fermeture.

Concernant les plateaux libres à aménager en mezzanine ceux-ci sont désenfumés par ouverture manuelle des châssis vitrés en façade (1 châssis ouvrant sur 2), leurs dimensions de 1,10 m x 1,30 m d'ouverture libre permet au service de secours d'y accéder à partir d'une échelle. Les allèges des châssis en bande sont à 1 m de hauteur.

10) Chauffage – Ventilation

Les halls d'activités industrielles sont chauffés à moins de 12°C au moyen de panneaux rayonnants ou d'aérothermes gaz étanches à ventouses, et les plateaux des mezzanines au 1^{er} étage sont chauffés et climatisés au moyen de pompes à chaleur individuelles réversibles (PAC à détente directe de type split-système).

11) Électricité – Éclairage

L'installation électrique de chaque lot d'activités sera réalisée conformément aux Normes C14-100 et C15-100, et au Code du Travail.

Les sorties de secours seront repérées avec des blocs d'éclairage de sécurité pour permettre l'évacuation en cas d'incendie.

Il sera installé à proximité de la sortie principale de chaque lot d'activités un interrupteur général bien signalé permettant de couper le courant électrique.

12) Moyens de secours

Moyens d'extinction

Il est prévu l'implantation de 2 poteaux incendie sur le site, l'un proche de la route de Brie et l'autre au centre du site.

Il est prévu à la charge des utilisateurs des extincteurs spécifiques, de nature et capacités appropriées et judicieusement réparties (minimum 1 pour 200 m² et 1 extincteur par niveau).

Système de sécurité incendie

Une alarme sonore de type 4 sera installée par les utilisateurs pour les lots d'activités où l'effectif sera inférieur ou égal à 50 personnes s'il y a la présence de matières inflammables.

Consignes

Des consignes de sécurité et des plans d'évacuation seront placées à proximité des sorties principales des lots.